

ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ (CESSATION DE PAIEMENT)

“Que faire ?”

• Pour quels objectifs ?

- Connaître les outils d'aide aux entreprises afin de pouvoir les utiliser au mieux
- Comprendre les nouveaux mécanismes instaurés par la loi

• Pour qui ?

- Dirigeants de sociétés
- Chefs d'entreprises individuelles
- Commerçants
- Artisans
- Agriculteurs
- Membres de professions libérales soucieux de prévenir leurs difficultés ou étant en difficultés

• Pour quels pré-requis ?

Maîtriser le fonctionnement d'une entreprise

• Durée: 1 jour

• Prix : 490 € HT
déjeuner inclus

• Dates: vendredi 5 juin 2015
vendredi 9 octobre 2015
En journée et/ou cours du soir

// Programme

1 // L'entreprise en difficulté

- Définition
- Notions financières et juridiques

2 // Prévention des difficultés

- L'information comptable et financière
- L'alerte
- Le mandataire ad hoc
- La conciliation

3 // Traitement des difficultés

- La procédure de sauvegarde
- La procédure de redressement judiciaire
- La procédure de liquidation judiciaire

4 // Sanctions éventuelles pour les dirigeants

- Les sanctions civiles
- Les sanctions professionnelles
- Les sanctions pénales

// Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et cas pratiques
- Analyse de cas
- Quiz de fin de session

**Wes-sup,
c'est aussi ...**

**La possibilité de réaliser
une formation spécialisée
en Alternance et en 1 an**

**Réceptionniste
en hôtellerie**

Titre reconnu par l'état

